

VILLE DE
pully

CSDINGENIEURS⁺
INGÉNIEUX PAR NATURE

**Projet d'aménagement d'un cheminement
mixte piétons-vélos au sentier du Coteau**

Séance publique d'information

Direction des travaux et des services industriels

11 juin 2018



Programme

1. Accueil, introduction

M. Marc Zolliker, Conseiller municipal, Directeur de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI)

2. Situation actuelle

M. Jean-Luc Meylan, chef du bureau technique de la DTSI et responsable du projet

3. Concept et bases

M. Alexandre Machu, responsable Mobilité à la DTSI

4. Description du projet

M. André Racloz, bureau d'ingénieurs CSD à Lausanne / M. Alexandre Machu, responsable Mobilité à la DTSI

5. Emprises

M. Jean-Luc Meylan, chef du bureau technique de la DTSI et responsable du projet

6. Planification souhaitée

M. Jean-Luc Meylan, chef du bureau technique de la DTSI et responsable du projet

7. Questions / discussions / réflexions

M. Marc Zolliker, Conseiller municipal, Directeur de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI)

8. Apéritif



1. Introduction

- **Bases du projet**

- Inscrit au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) 2012-2016
- Prévu au plan des investissements 2016–2020, avec une mise en œuvre comprise entre 2019 et 2021.
- Diverses études et consultations avec les associations concernées, 2017-2018



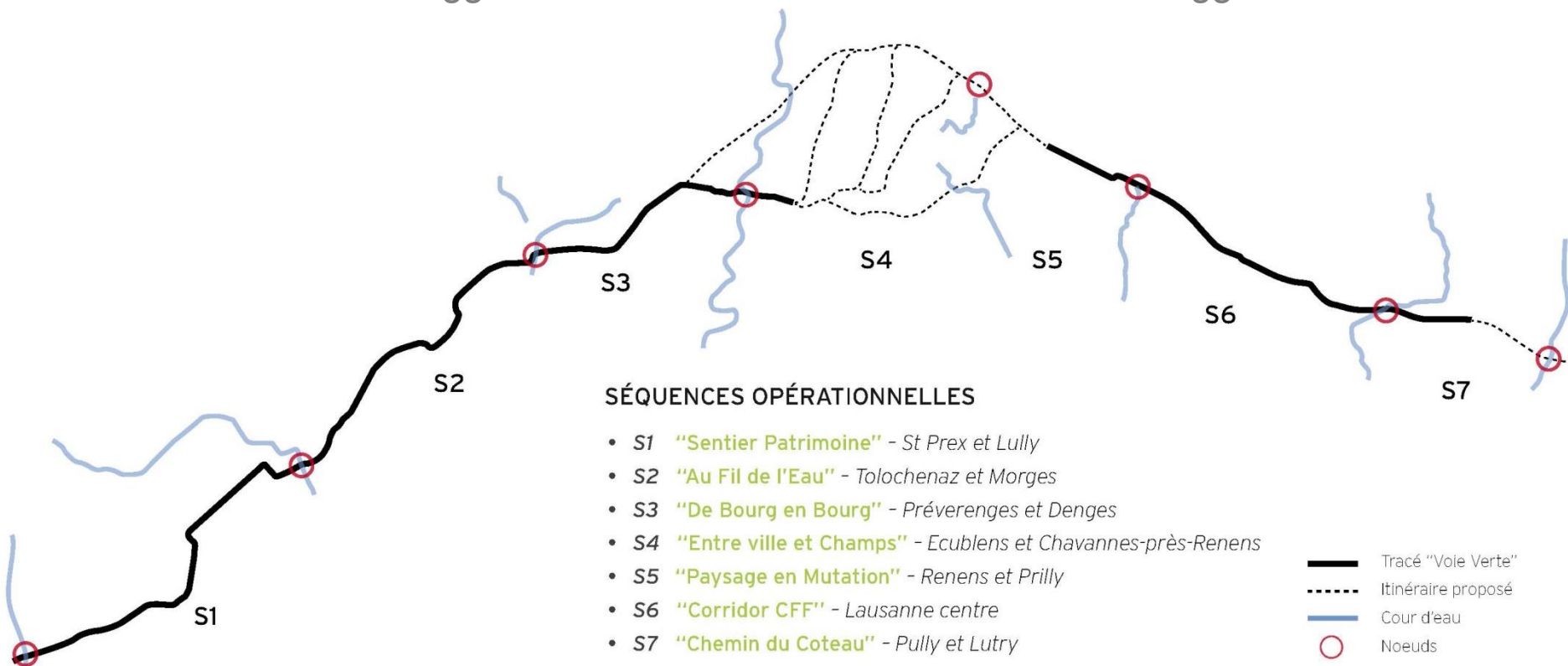
1. Introduction

- **Situation, but et périmètre de l'étude**
 - Le sentier du Coteau est une liaison piétonne locale très importante.
 - le Schéma directeur de la mobilité douce de 2010 (ci-après SDMD) a identifié son élargissement comme une mesure prioritaire pour en améliorer l'attractivité et, plus largement, pour promouvoir la mobilité piétonne à Pully.
 - Ouverture du sentier au passage des cyclistes.



1. Introduction

- L'ouverture du sentier du Coteau aux cycles a pris encore davantage de sens depuis que la vision est née au niveau de l'agglomération d'aménager à terme une piste cyclable continue le long des voies CFF, depuis la gare de Renens jusqu'à celle de Pully, et même au-delà, dans l'idée de créer une «voie verte d'agglomération» reliant les villes-centres de l'agglomération.





1. Introduction

- Enfin, le réaménagement du sentier du Coteau s'insère parfaitement dans la continuité de la construction de la future passerelle piétonne au centre de Pully, au Nord des voies CFF, entre l'av. du Prieuré et la passerelle Verdaine (Préavis N° 11-2017 - Rue du Village - tronçon Est - Construction d'un chemin piéton public).



Visualisation projet rue du Village – tronçon Est



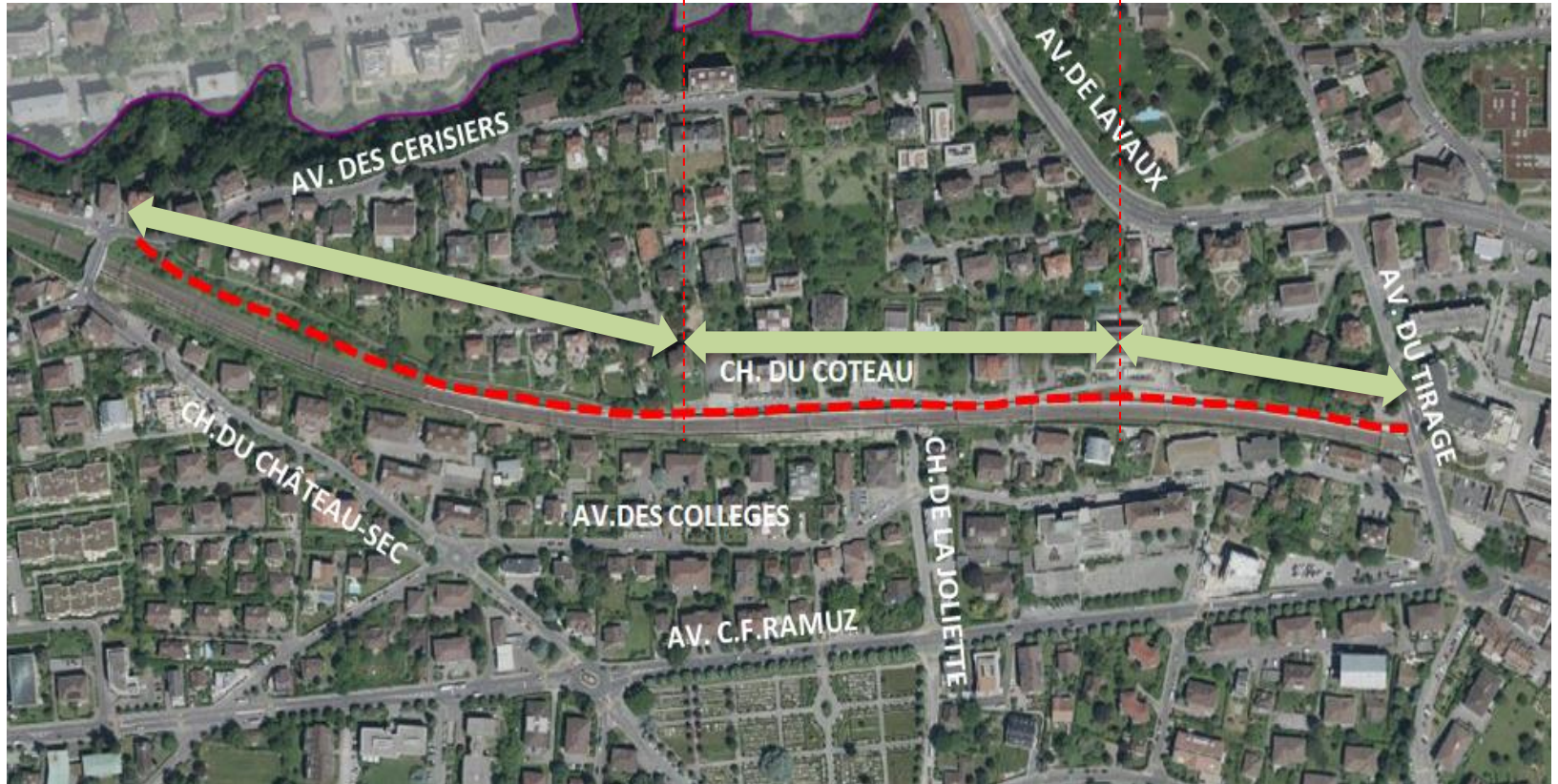
2. Situation actuelle

- Localisation

Secteur Ouest ~ 450m

Secteur Centre ~ 300m

Secteur Est ~ 150m





2. Situation actuelle

- Secteur Ouest



Séquence ouest

- Usagers autorisés :
- Longueur : 450 m
- Largeur : ~1m
- Pente max : ~8%





2. Situation actuelle

- Secteur Ouest

Pont CFF Château-Sec



Montée av. des Cerisiers, pente ~ 12 à 18 %





2. Situation actuelle

- Secteur Ouest

Zone haute ch. du Coteau ~ 10%



Sortie de secours PAB, CFF





2. Situation actuelle

- Secteur Centre, zone mixte avec voitures



Séquence centre

- Usagers autorisés :
- Longueur : 300 m
- Largeur : 3-4m
- Pente max : ~8%





2. Situation actuelle

- Secteur Centre, zone mixte avec voitures

Ch. du Coteau 20, direction Pully



Ch. du Coteau 10a -10b, direction Lsne





2. Situation actuelle

- Secteur Est

Séquence est

- Usagers autorisés :
- Longueur : 150 m
- Largeur : ~1m
- Pente max : ~4%





2. Situation actuelle

- Secteur Est

Ch. du Coteau Est



Vue depuis pont av. du Tirage ~ 15.6 %



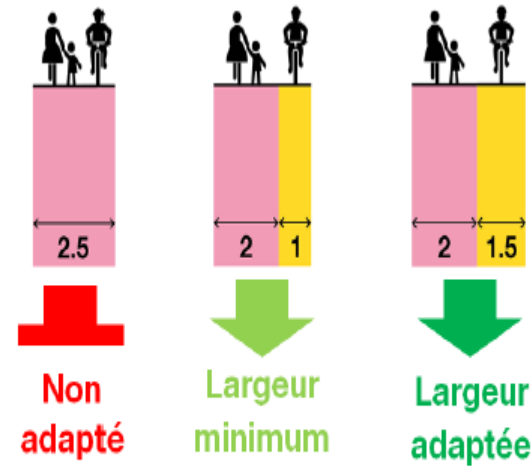


3. Concept et bases

- Secteur Ouest - Largeurs minimales
(Selon rapport Transitec 27.1.2017)

4.3.1 Tronçon ouest

- Fréquentation piétonne faible, ponctuellement plus importante.
- Longueur de tronçon 450m.
- Pente ponctuellement élevée (jusqu'à 8%).
- Contrainte constructives fortes (talus CFF et propriétés privées).



Une largeur de 3 m minimum est recommandée afin qu'un vélo puisse dépasser deux personnes marchant de front.



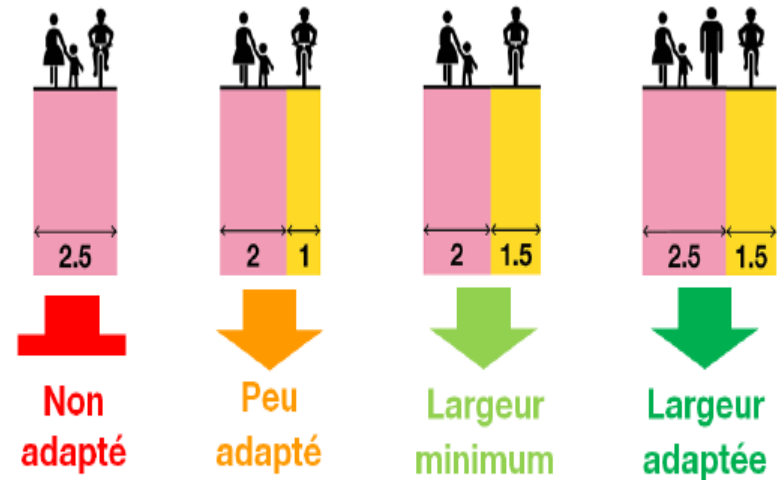


3. Concept et bases

- Secteur Est - Largeurs minimales
(Selon rapport Transitec 27.1.2017)

4.3.2 Tronçon est

- Fréquentation piétonne ponctuellement élevée.
- Longueur de tronçon : 150m.
- Pente faible (jusqu'à 4%).
- Contraintes constructives modérées.



Une largeur de 4 m est recommandée afin de tenir compte d'une fréquentation piétonne plus importante, due à la proximité avec le centre de Pully.





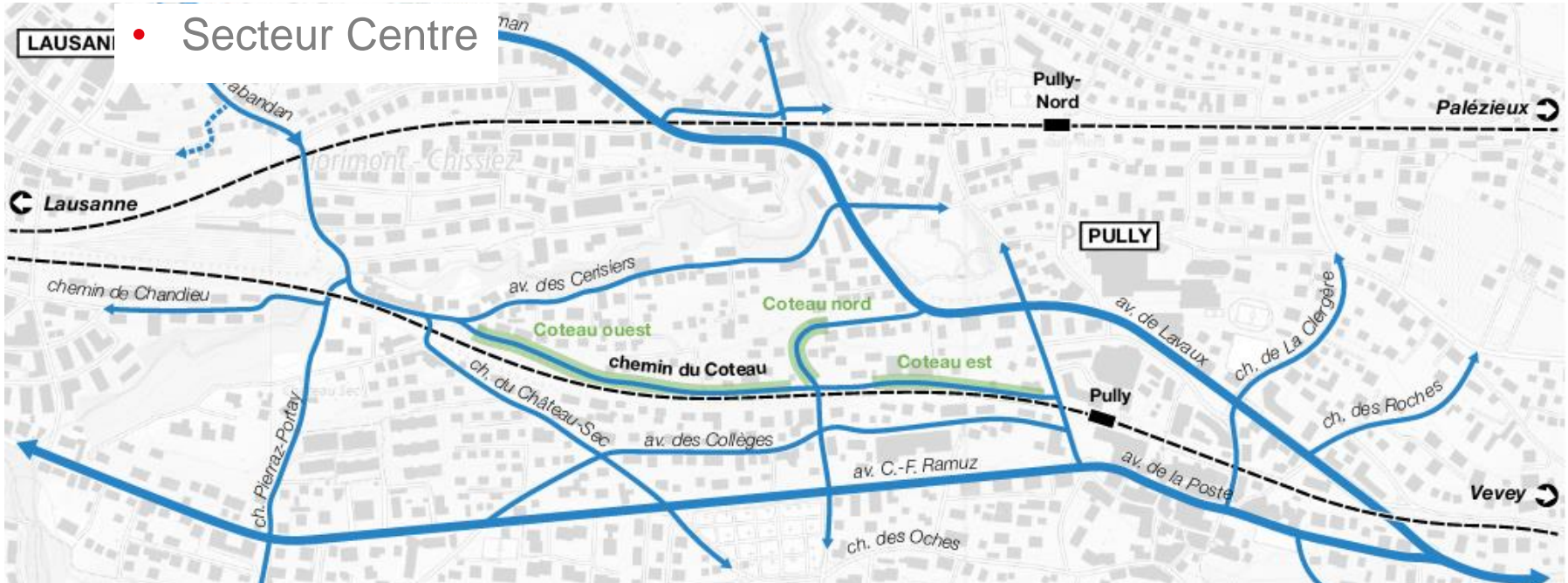
3. Concept et bases

- Géométrie
 - Largeur minimale pour piétons/vélos selon étude Transitec : 3 m secteur Ouest et 3.5 m secteur Est
 - Idéalement pente maximale PMR : 10 % à ciel ouvert et 12 % à couvert
 - La pente actuelle des accès est plus importante
 - Le secteur au centre est déjà mixte (zone avec voitures largeur 3 à 4 m)
- Charges et projet
 - Chemin accessible aux véhicules d'urgence et d'entretien (max. 16 to, SIA 261 art 8.4 cat. G)
 - La stabilité du versant ne doit pas être péjorée pendant les travaux et en service





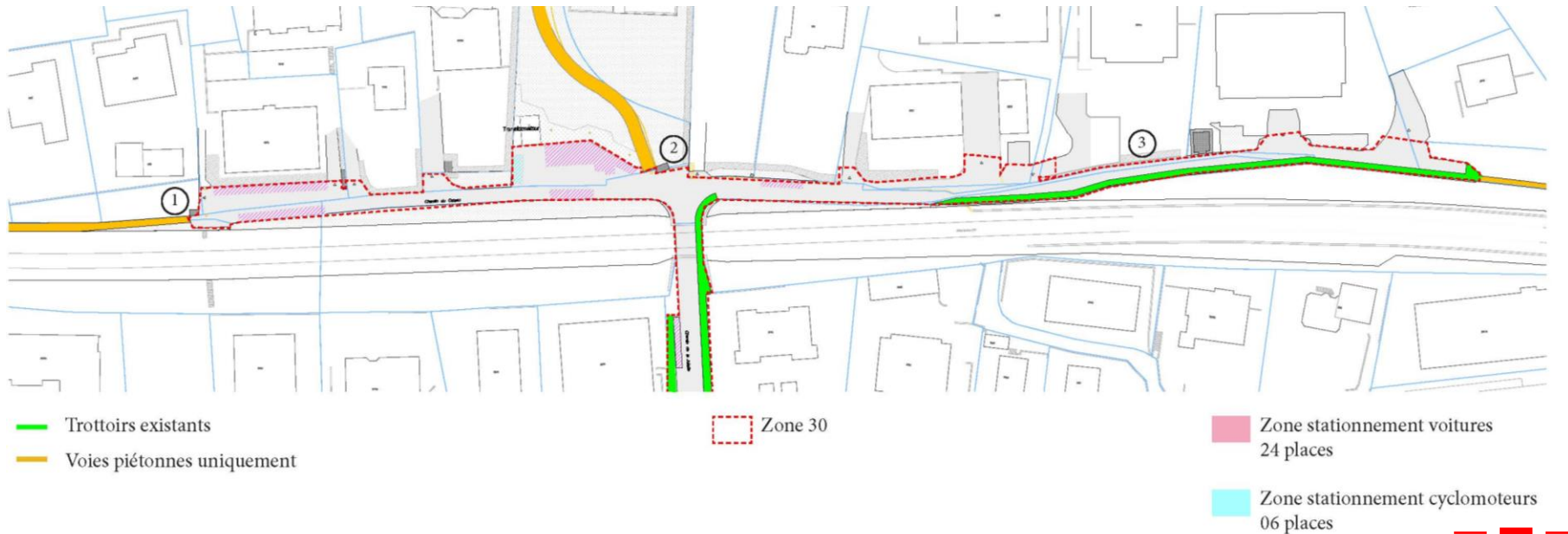
3. Concept et bases





3. Concept et bases

- Secteur Centre - Analyse de la situation existante
 - Largeurs de chaussée variables (2.75 – 4.4 m)
 - 24 places de stationnement + 6 places 2 roues motorisés
 - Présence d'un trottoir sur l'extrémité du tronçon Est uniquement (bordure biaisée, 1.5 m de large)
 - Zone limitée à 30 km/h





3. Concept et bases

- Secteur Centre - Analyse de la situation existante
 - Largeurs de chaussée variables (2.75 – 4.4 m)
 - 24 places de stationnement + 6 places 2 roues motorisés
 - Présence d'un trottoir sur l'extrémité du tronçon Est uniquement (bordure biaise, 1.5 m de large)
 - Zone limitée à 30 km/h



Ch. du Coteau 18, direction Lausanne



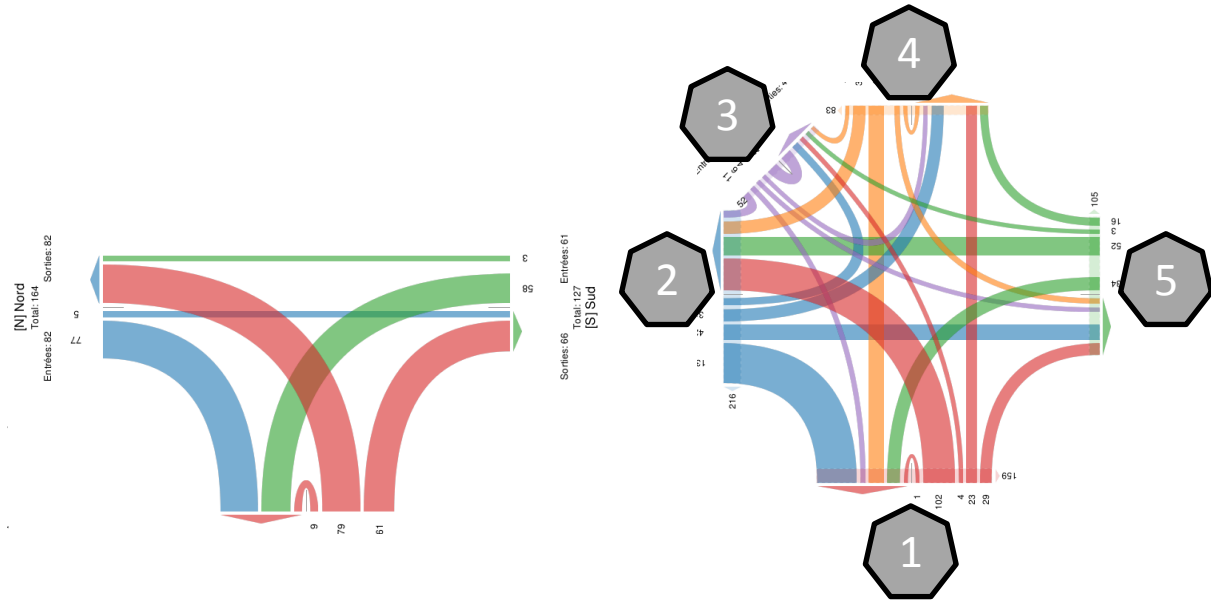
Ch. du Coteau 18, direction Pully





3. Concept et bases (zone centrale)

- Secteur Centre - Analyse de la situation existante



Véhicules motorisés

Vélos et piétons

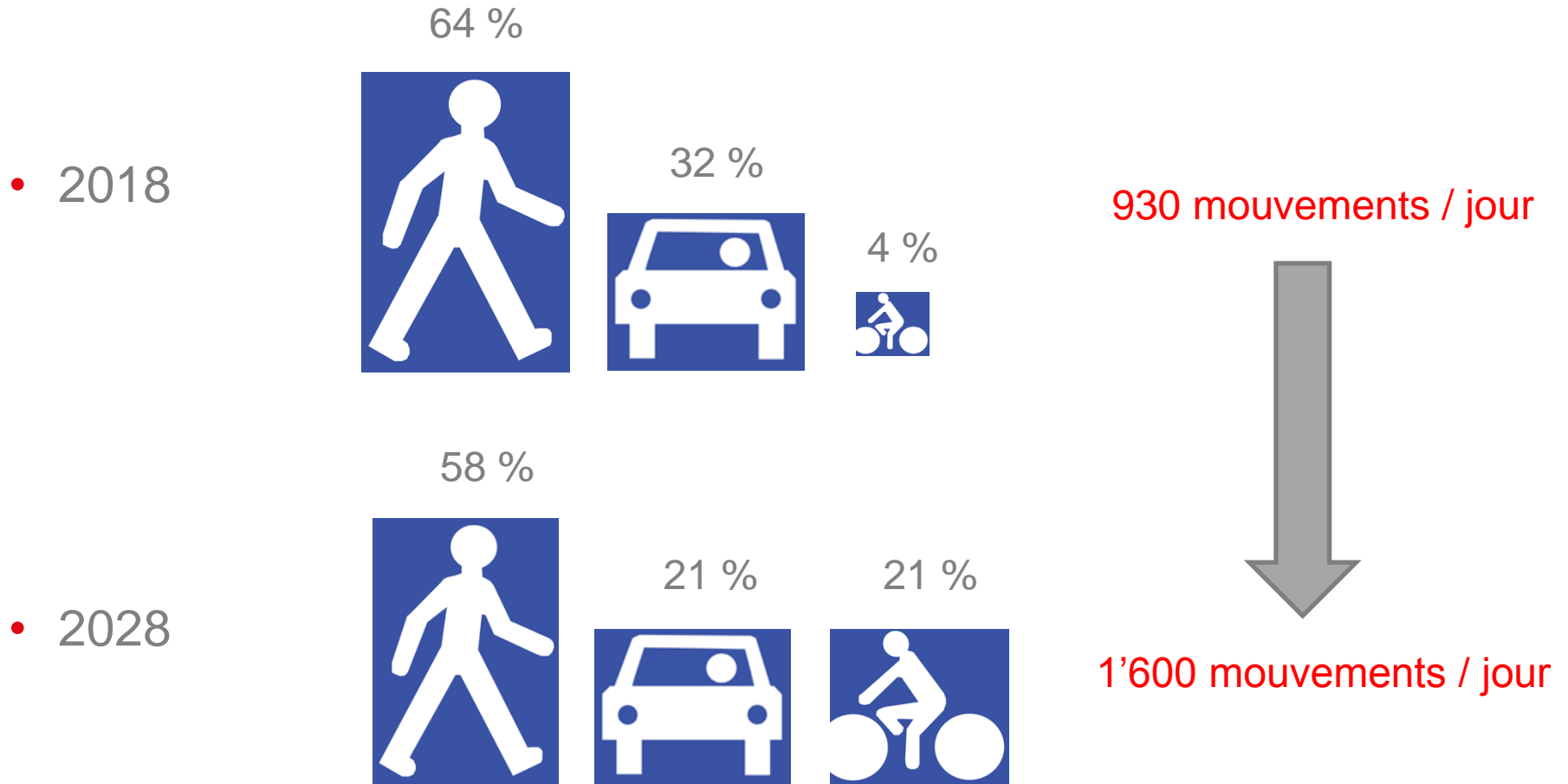
- $V_{85} = 22$ km/h
- Environ 300 véhicules / jour
- Environ 600 piétons / jour
- Environ 30 vélos / jour





3. Concept et bases

- Secteur Centre - Evolution de la demande (estimation)





3. Concept et bases

- Secteur Centre - Intentions
 - Aménagement de la chaussée à niveau, comme aujourd'hui
 - Disposition de places de parc latérales, comme aujourd'hui
 - Régime de zone de rencontre (20 km/h) jusqu'au pont CFF
 - Mettre en valeur les sorties des accès riverains
 - Aménagement spécifique au carrefour





4. Description du projet

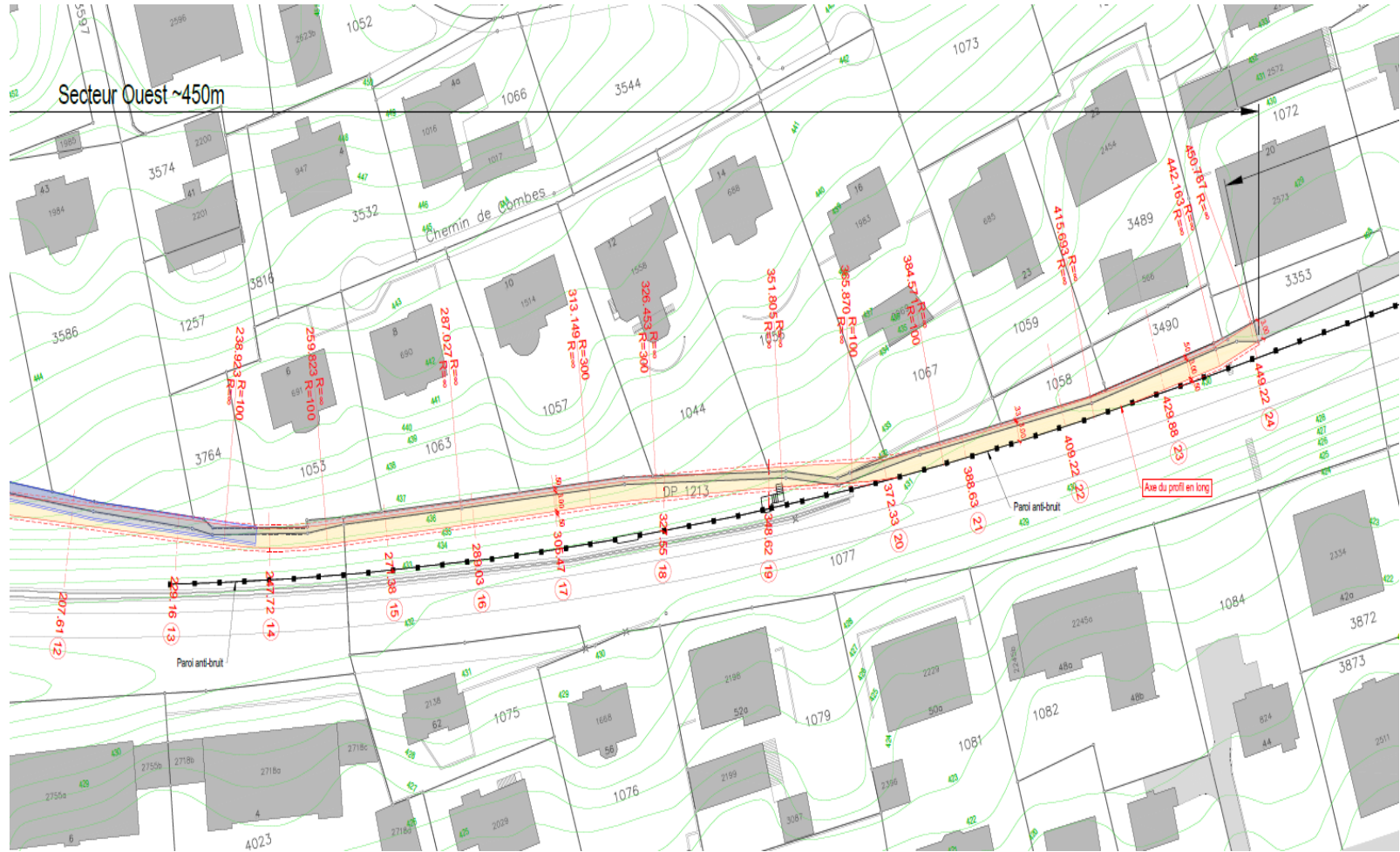
- Secteur Ouest 01





4. Description du projet

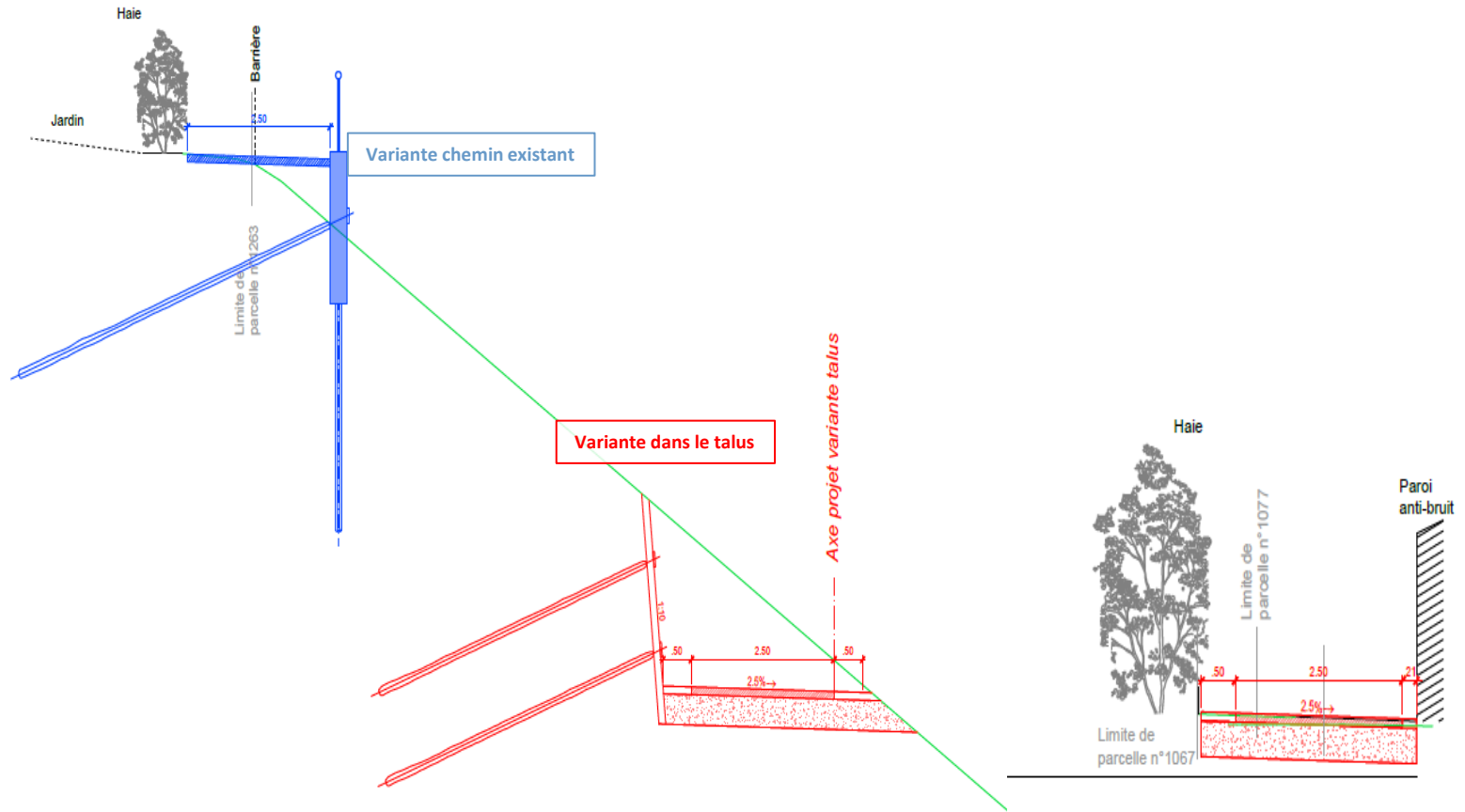
- Secteur Ouest 02





4. Description du projet

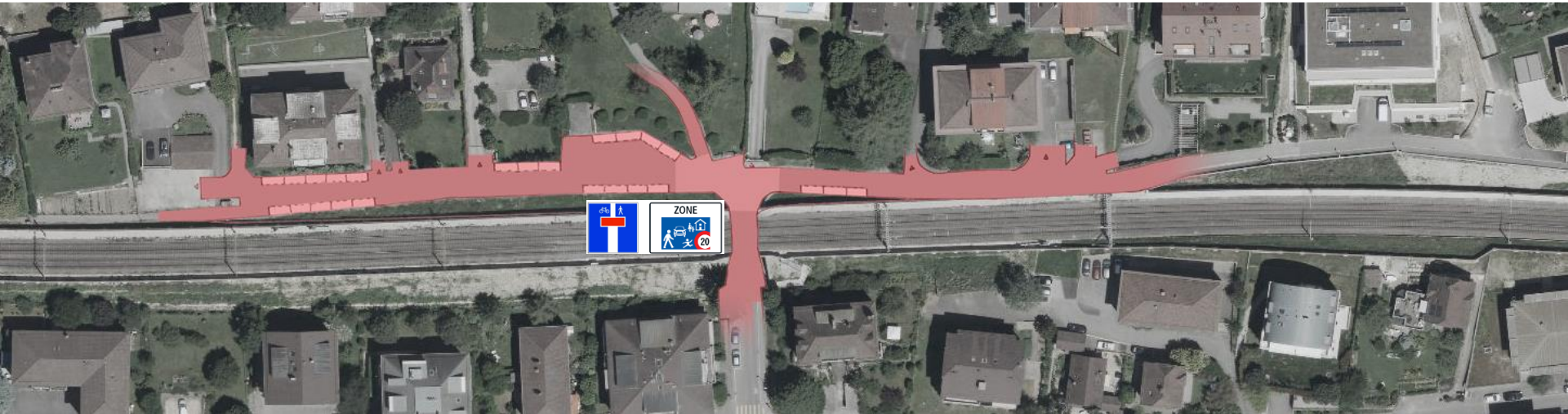
- Secteur Ouest - Profils en travers





4. Description du projet

- Secteur Centre - **En cours d'étude**
 - Aménagement de la chaussée à niveau, comme aujourd'hui
 - Disposition de places de parc latérales, comme aujourd'hui
 - Régime de zone de rencontre (20 km/h) jusqu'au pont CFF
 - Mettre en valeur les sorties des accès riverains
 - Aménagement spécifique au carrefour





4. Description du projet

- Secteur Centre - **En cours d'étude**
 - Images de référence

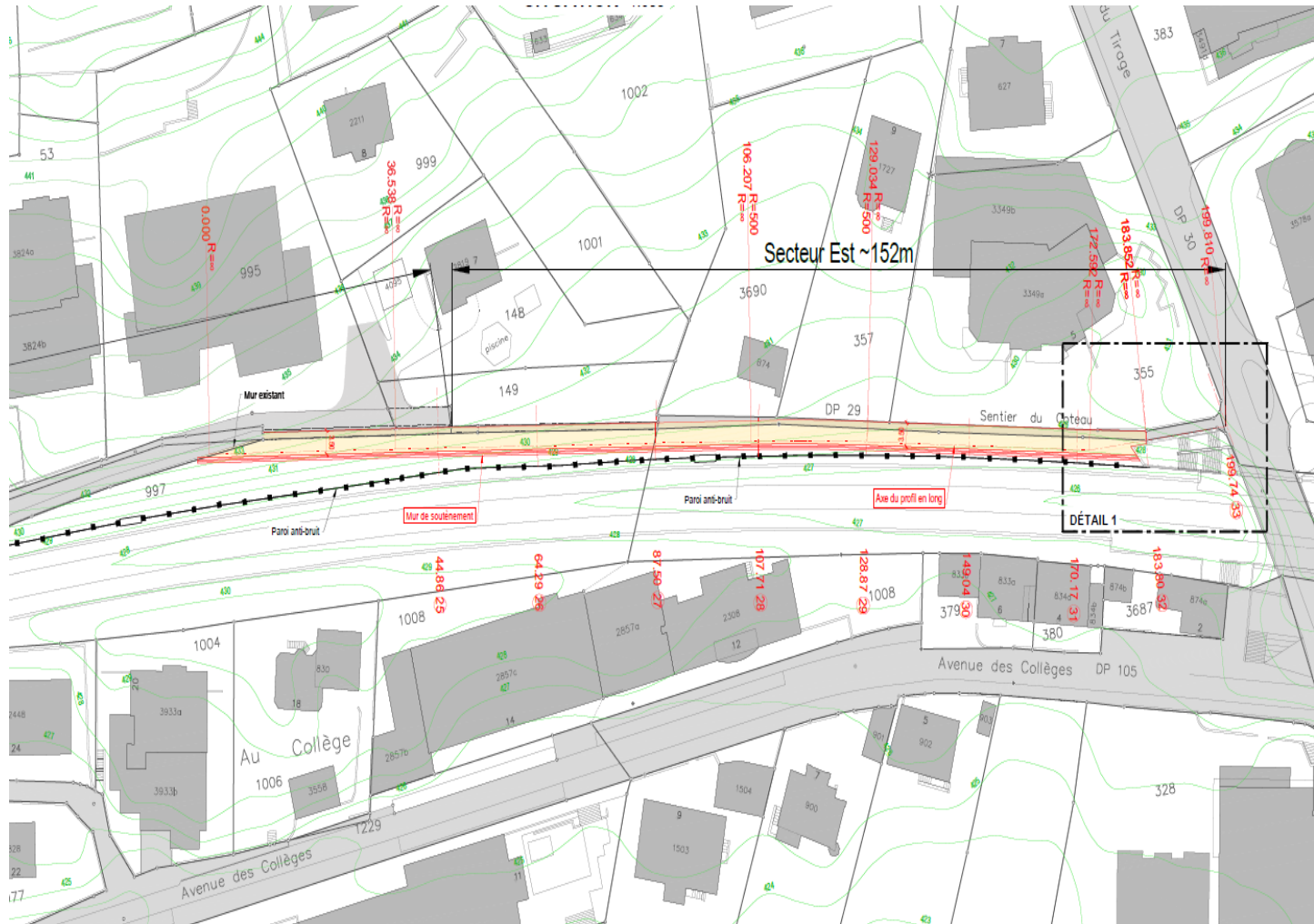
(Photomontages projet voie verte d'agglomération, rue Camille-Martin (Gnv), région parisienne, Santiago de Chile)





4. Description du projet

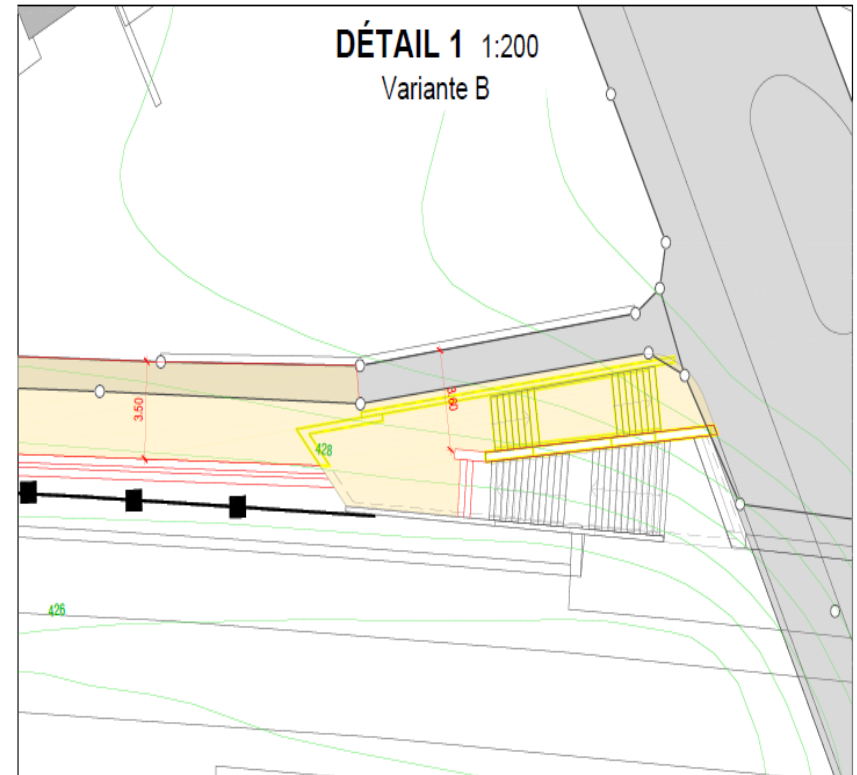
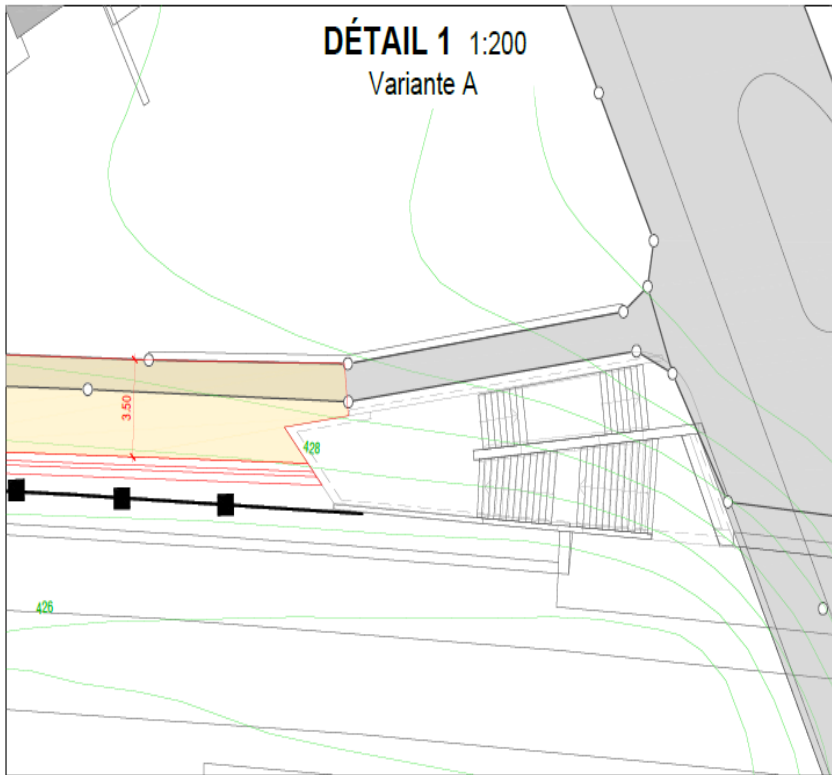
- Secteur Est





4. Description du projet

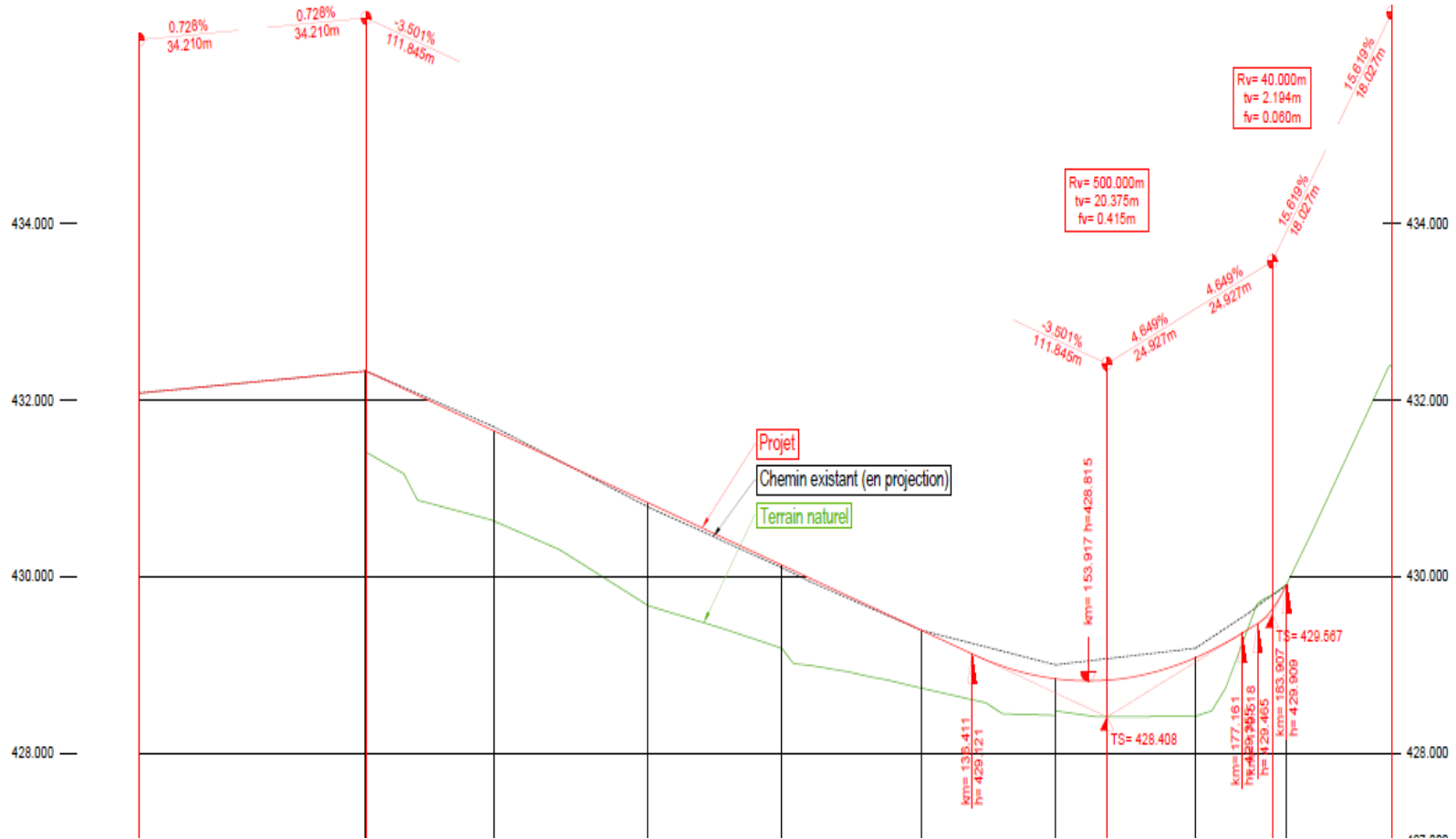
- Secteur Est - Détail raccordement av. du Tirage





4. Description du projet

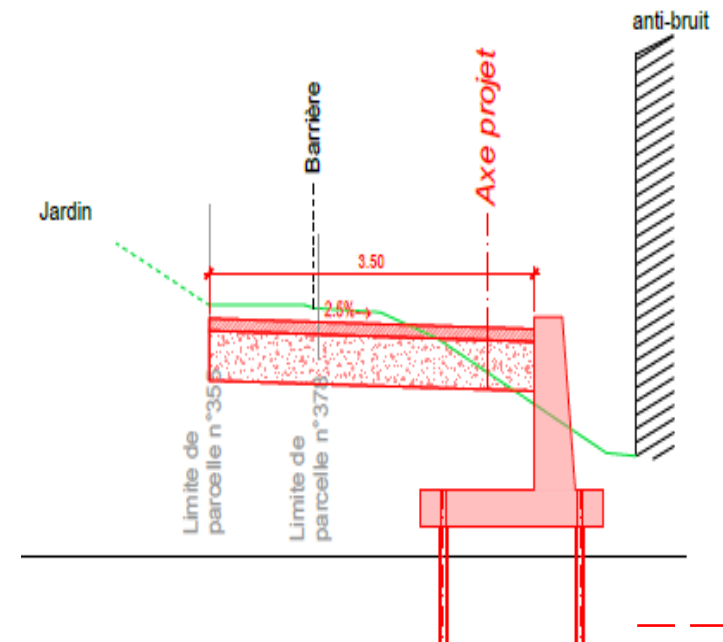
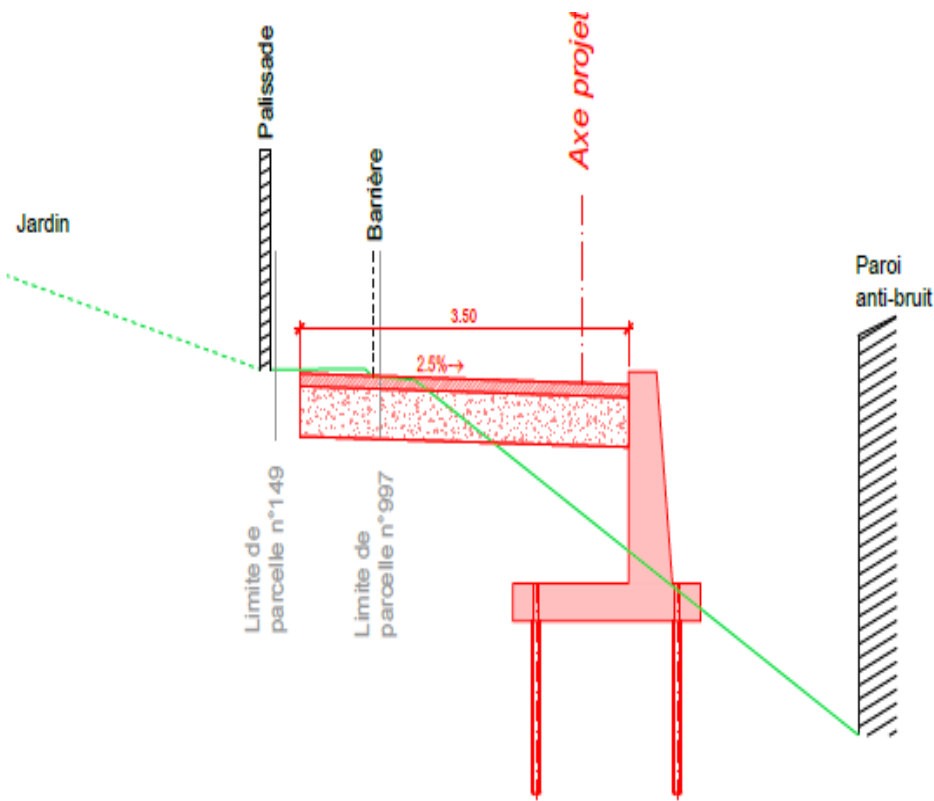
- Secteur Est - Profil en long





4. Description du projet

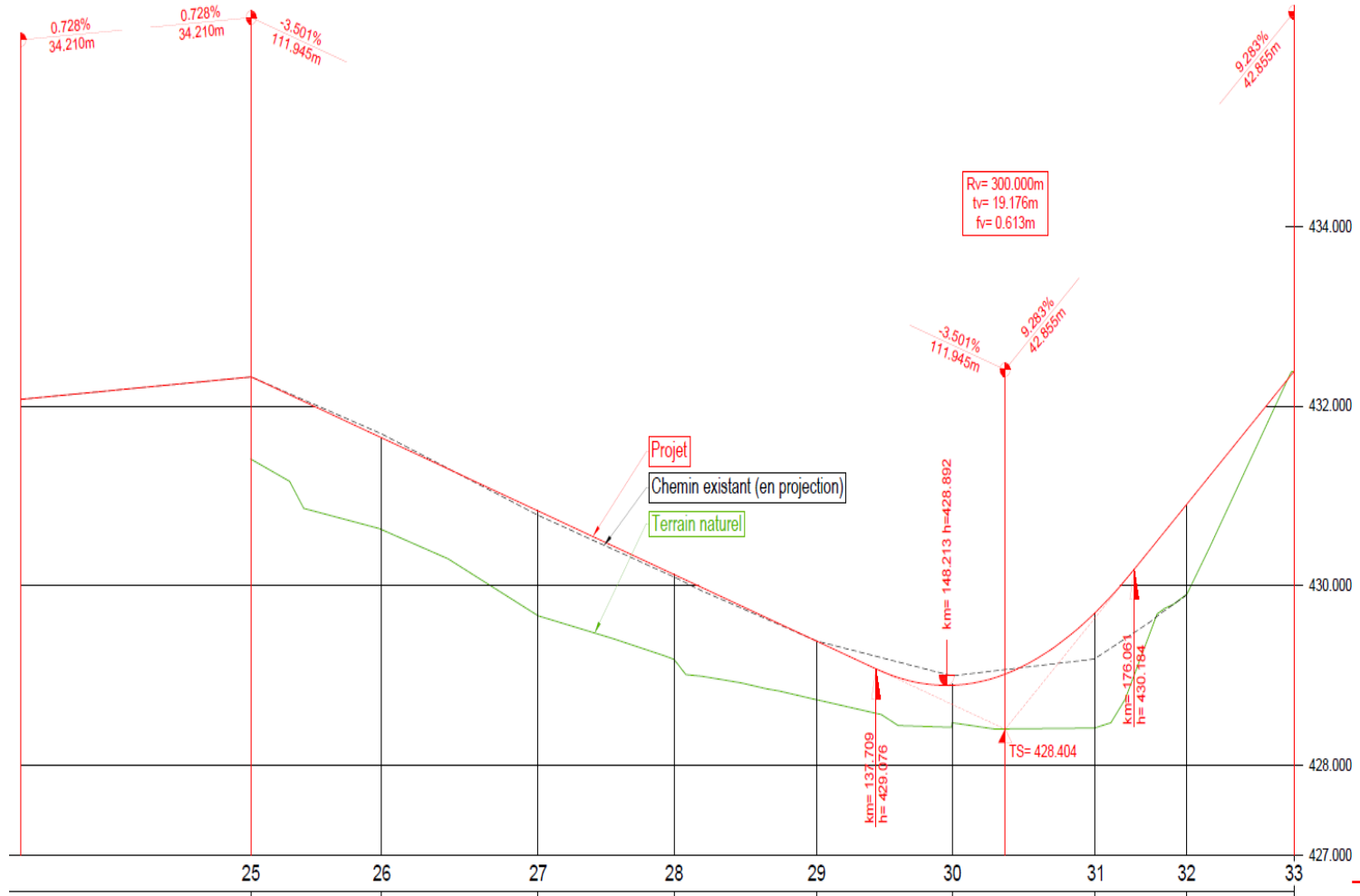
- Secteur Est - Profil en travers





4. Description du projet

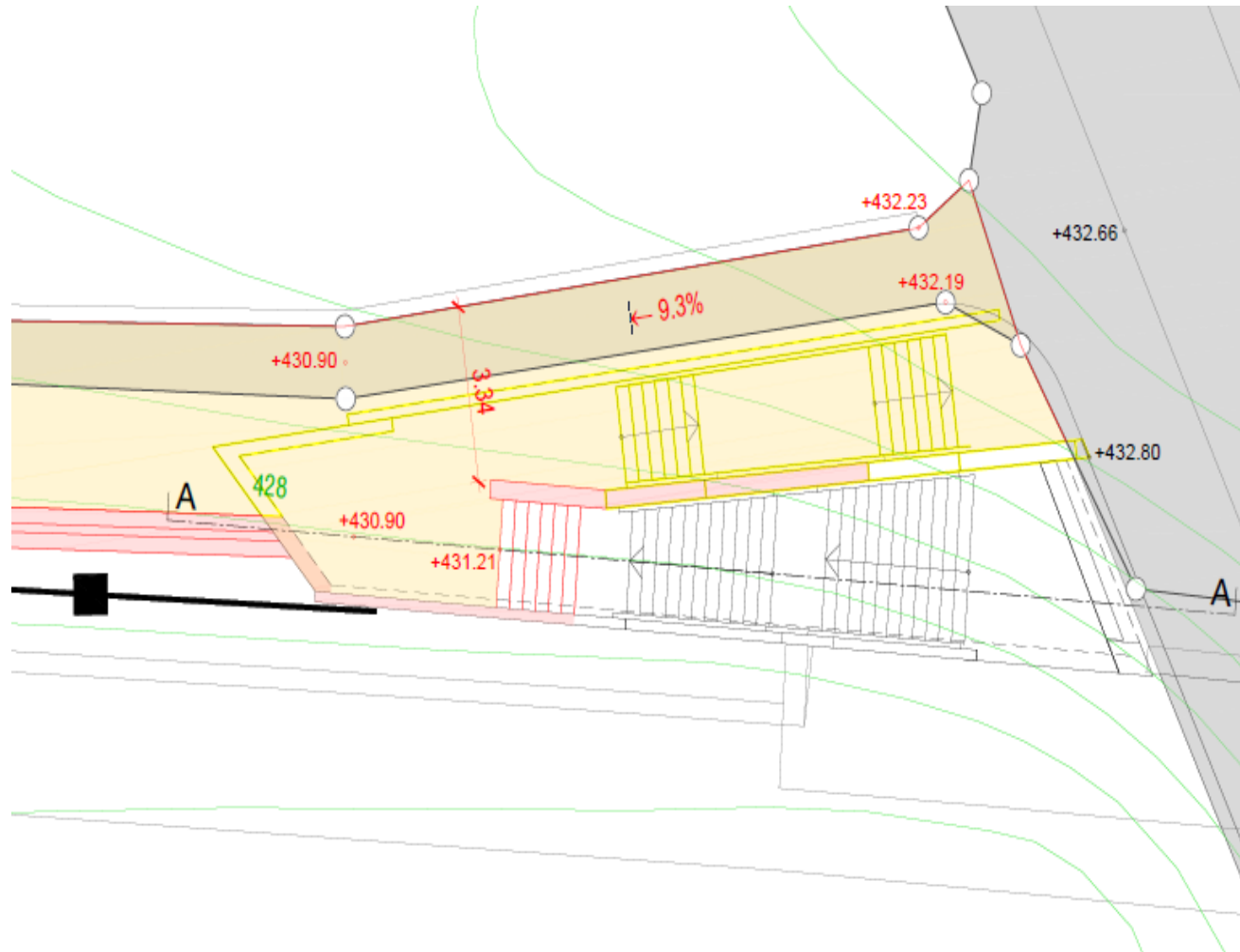
- Secteur Est - Variante pente < 10 %





4. Description du projet

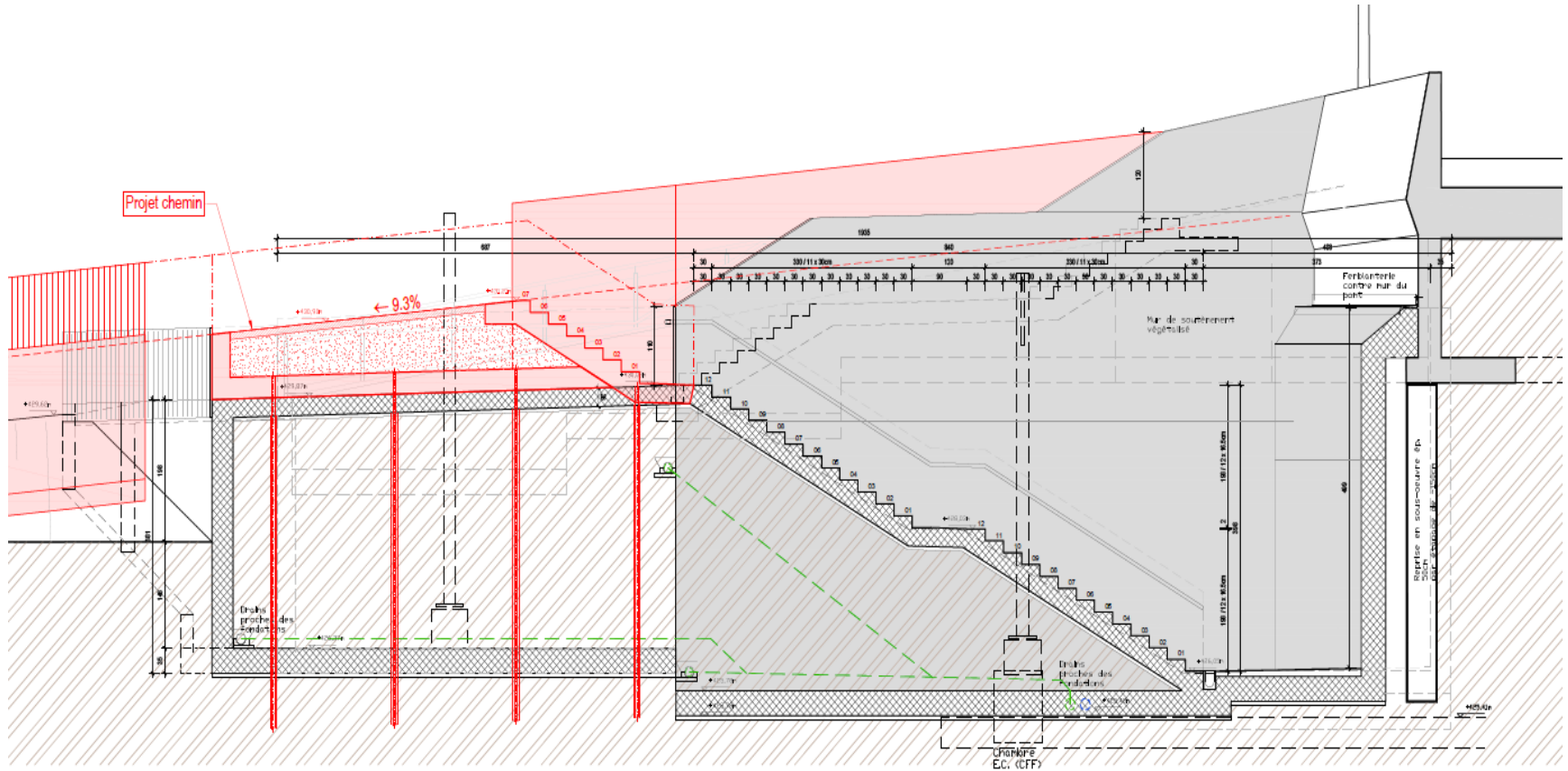
- Secteur Est - Variante pente < 10 %





4. Description du projet

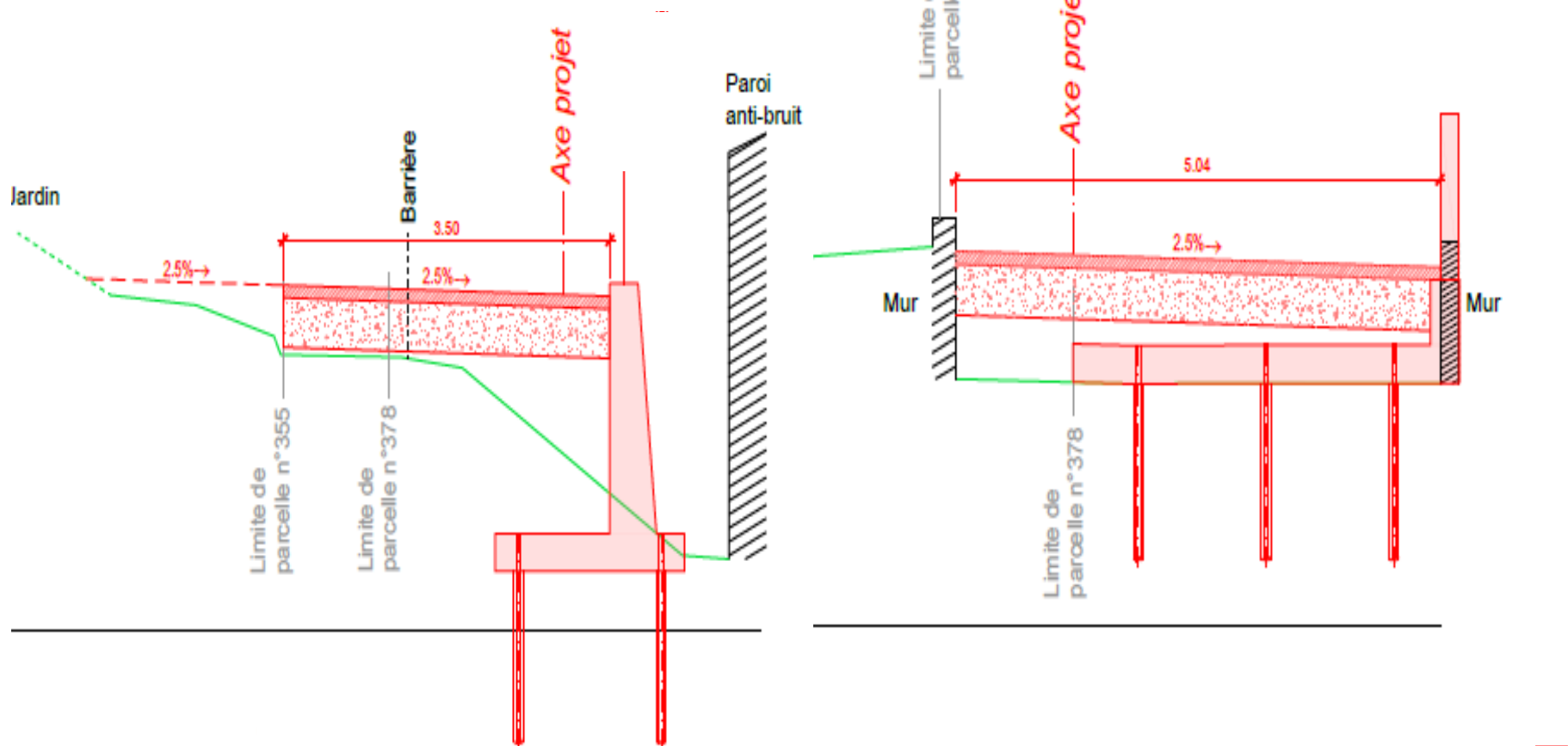
- Secteur Est - Variante pente < 10 %





4. Description du projet

- Secteur Est - Variante pente < 10 %





6. Planification souhaitée

Fin 2018	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation de l'avant-projet (cheminement mixte piétons – vélos + canalisations)• Prise de contact avec les propriétaires impactés• Envoi d'une proposition foncière pour l'emprise / servitudes pour ancrages ou canalisations• Négociations en vue d'un accord de principe écrit• Rédaction et signature d'une promesse de cession ou servitude
2019	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration de la phase projet, appels d'offres
2020	<ul style="list-style-type: none">• Projet définitif, mise à l'enquête, préavis au CC, obtention du permis de construire
2021	<ul style="list-style-type: none">• Début des travaux



8. Apéritif

- Merci pour votre attention
- Les participants sont cordialement invités à partager une petite collation pendant laquelle la discussion pourra se poursuivre.



Renseignements :

Direction des travaux et des services industriels

Jean-Luc Meylan – Chef des bureaux techniques – Ing. ETS

Ch. de la Damataire 13 - Case postale 63 - CH-1009 Pully

Tél. : +41 21 721 34 21

jean-luc.meylan@pully.ch www.pully.ch